LISTE DES RECOMMANDATIONS

Une version synthétique des recommandations est présentée ci-dessous. Le détail de chaque recommandation peut être trouvé dans la section correspondante du chapitre 4.

1. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE LA MASSIFICATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Supprimer d'ici trois ans les aides aux gestes individuels pour MaPrimeRénov' et les certificats d'économie d'énergie (CEE), et n'offrir que des aides conditionnées à l'atteinte d'un niveau de performance (que l'aide soit globale ou qu'elle inclue un groupe de gestes cohérents avec un parcours global) et au recours à une assistance à la maitrise d'ouvrage (AMO), qui doit devenir la clé de voûte du soutien public à la rénovation.

- Transformer les aides financières sous forme de montant forfaitaire en subventions représentant un pourcentage des travaux, et faire croitre le taux de subvention avec l'ambition de rénovation énergétique.

- Supprimer le taux réduit de TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation énergétique et réaffecter les crédits alloués au rehaussement du taux de subvention à la rénovation BBC.

- Augmenter les contrôles ex post des opérations de rénovation énergétique subventionnées par la puissance publique.

- Augmenter le montant et la durée de l'éco-PTZ en s'inspirant de l'exemple allemand (jusqu'à 120 000 € sur 30 ans).

- Commander une évaluation de l'éco-PTZ, y compris l'éco-PTZ Habiter mieux, afin de comprendre les blocages existants et identifier des pistes d'évolution.

- Communiquer clairement sur les politiques de rénovation sur la décennie à venir, afin de donner de la visibilité aux décideurs publics et privés, et à la filière.

- Publier, en collaboration avec les collectivités une stratégie de mise en œuvre des obligations de la LEC.

- Prendre en compte le confort de toute saison et la ventilation lors de la rénovation globale des bâtiments : identifier les besoins d'adaptation des bâtiments français selon les régions et zones climatiques, définir un référentiel de performance du bâtiment en matière de confort toute saison, s'appuyer sur ce référentiel pour intégrer un critère de performance en matière de confort toute saison dans le conditionnement des aides à la rénovation.

2. RENDRE COHÉRENTS LES OBJECTIFS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉDUCTION DES VULNÉRABILITÉS

- Commander une évaluation en 2021 du programme Habiter Mieux de l'Anah.
- Mettre en place une trajectoire de réduction du seuil de décence énergétique à 330kWh/m^2/an pour inclure les bâtiments de niveau F et G dès 2025.
- Dans la stratégie de mise en œuvre de la LEC identifier les passoires thermiques associées à la précarité, inclure des éléments pour soutenir les locataires des passoires et des logements indécents dans l'application du droit et clarifier le rôle des collectivités et des services de l'État dans cette application.
- Utiliser le volet de stratégie de rénovation énergétique annexé à la PPE pour préciser les objectifs en matière de rénovation performante des passoires thermiques en lien avec la feuille de route de la France pour les objectifs de développement durable.
- Réaliser une évaluation du dispositif des chèques énergie et de son impact sur les conditions de vie des ménages en situation de précarité énergétique.

3. INTÉGRER PLUS FORTEMENT LA DÉCARBONATION DES VECTEURS ÉNERGÉTIQUES DANS LA STRATÉGIE DE RÉNOVATION

- Inclure des objectifs de transition vers une offre de vecteurs décarbonés et de chaleur renouvelable dans les stratégies territoriales existantes en prenant en compte les spécificités locales.
- Inclure des stratégies précises de décarbonation de l'offre énergétique pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments dans le nouveau volet rénovation énergétique de la PPE, en s'appuyant sur les documents de planification territoriale, avec des objectifs de moyens.
- À la suite du gel de la taxe carbone, commander un bilan, d'ici juin 2021, des blocages financiers et économiques qui freinent le développement des réseaux de chaleur aujourd'hui en France, et des solutions envisagées pour les lever.

4. DÉVELOPPER LES INSTRUMENTS POUR LES COPROPRIÉTÉS

- Évaluer annuellement les mécanismes de soutien pour la rénovation des copropriétés afin de leur permettre d'arriver à maturité suffisamment en amont de l'obligation de rénovation recommandée par la CCC, ou d'un mix équivalent de mesures.
- Renforcer les obligations d'embarquement de travaux de rénovations afin de les aligner avec les obligations de rénovation à venir.

5. MIEUX INTÉGRER LES POLITIQUES DE RÉNOVATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES TERRITORIAUX

- Conduire une étude pour identifier les stratégies et documents de planification territoriaux existants, afin d'y inclure systématiquement les objectifs de rénovation énergétique.
- Mettre en place des plateformes permettant aux conseils régionaux, aux EPCI et aux municipalités d'échanger régulièrement sur leurs politiques et les retours d'expérience.
- Associer les acteurs territoriaux de la rénovation énergétique à l'élaboration de la prochaine SNBC et du volet sur le rénovation énergétique associé à la prochaine PPE. Porter une attention particulière aux spécificités des régions d'outremer.

6. METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE STRUCTURELLE ET COHÉRENTE POUR LA RÉNOVATION DU PARC DES BÂTIMENTS PUBLICS

- Élaborer des feuilles de route par branche et sous-branche du parc public : État, collectivités, et les différents établissements publics (hôpitaux, universités, agences publiques, etc.). Inciter au dialogue entre la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les acteurs publics occupant les locaux pour penser les surfaces utiles pour l'avenir avant d'investir.
- Commander une évaluation d'ici 2022 des projets de rénovation des bâtiments publics financés dans le cadre de France Relance, en matière de travaux effectués, gains de performance énergétique mesurés et leçons pour les travaux dans le reste du parc.
- Renforcer l'accompagnement et les incitations du côté des acteurs publics pour soutenir la création de nouveaux projets de rénovation et enclencher la dynamique pour les années suivantes.

7. RENFORCER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- Publier d'ici la fin du premier trimestre 2021 les avancées sur l'observatoire de la rénovation énergétique. Cette observatoire devra mettre à disposition des bases de données ouvertes permettant de cartographier les besoins de rénovation à l'échelle territoriale.

Les recommandations détaillées du chapitre 4 sont accompagnées d'une suggestion d'organismes en mesure de les mettre en œuvre.